

Fondation pour le logement des défavorisés

[Fondation reconnue d'utilité publique]

LOGEMENT, PRÉCARITÉ

Présentation de la fondation

Créée en 1987 et reconnue d'utilité publique en 1992, la fondation pour le logement des défavorisés (anciennement Fondation Abbé Pierre) lutte sans relâche pour aider, soutenir et **accompagner les personnes mal logées**.

La fondation sensibilise la société et interpelle les pouvoirs publics sur le fléau du mal-logement tout en créant des solutions nouvelles pour **bâtir une société plus attentive, plus digne et plus respectueuse des personnes en difficulté**.

Chaque année, la fondation finance plus de 800 projets, elle accueille 560 000 personnes sans abri dans ses boutiques solidarité et pensions de famille. Elle finance également des logements très sociaux, réhabilite des habitats précaires et **accompagne au quotidien plus de 13 600 familles mal logées**.

Éligibilité des projets

BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS SOUTENUS

Personnes en situation de mal-logement.

TERRITOIRES D'INTERVENTION DU PROJET

National.

TYPES DE PROJETS SOUTENUS

Non pré-défini.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Réponses dignes et durables aux personnes mal-logées, ayant valeur d'exemplarité pour les politiques de l'habitat.

CONTACTS

<https://www.fondationpourlelogement.fr/>

hauts.de.france@fondationpourlelogement.fr



MODALITÉS DE SOUTIEN :

Appel à projets permanent

NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS DANS L'ANNÉE :

Une cinquantaine de projets dans les Hauts-de-France

BUDGET MOYEN :

Très variable selon la nature du projet

TYPE DE DÉPENSES :

Investissement, fonctionnement, pour un projet spécifique

Accompagnement

Suivi et accompagnement, mise en réseau, valorisation.

Exemple de projet soutenu

Ateliers populaires d'urbanisme à Lille : **accompagnement social et juridique des personnes en situation de mal-logement** (habitat indigne, menacé d'expulsion, dépourvu de logement...) pour que les personnes puissent faire valoir leurs droits.

L'association informe et éclaire les stratégies d'action des personnes, travaille en lien avec des réseaux d'avocats, accompagne si besoin des recours juridiques et œuvre à **l'évolution positive du droit et de la jurisprudence**.

Son action s'appuie sur un accompagnement à la fois individuel et collectif. Soutien de la fondation à hauteur de 35 000€ environ.